Ligne directrice E-23 : des preuves pour les modèles de tiers

Ce qu'une banque pourra verser à son dossier E-23 pour un modèle qu'elle n'exploite pas.

Ce qui change le 1er mai 2027

Dès le 1er mai 2027, la ligne directrice E-23 du BSIF fera entrer les modèles des fournisseurs dans la gestion du risque de modélisation des banques. Elle s'applique à l'ensemble des institutions financières fédérales. Trois de ses attentes visent un modèle que l'institution n'a ni conçu ni exploité :

- **Inventaire.** L'institution recense les modèles utilisés, « y compris ceux de fournisseurs et de tiers », et consigne l'origine de chacun et, lorsque son risque n'est pas négligeable, sa version.
- **Cote de risque.** « Les modèles développés à l'externe doivent faire l'objet d'une évaluation distincte avant de se voir attribuer une cote de risque de modélisation. »
- **Validation.** La validation peut consister à « étudier les modèles et les plateformes ou sous-composants de tiers », et « l'institution peut faire appel à des chargés de validation internes ou à des tiers objectifs ».

L'angle mort

Quand une banque passe par le service d'un fournisseur, la trace du modèle qui a répondu à une requête donnée vient du fournisseur : ses journaux, ses notes de version, l'attestation de son propre environnement. Ces éléments sont utiles, mais ils viennent du fournisseur lui-même. Une cote établie de façon distincte et une validation indépendante se défendent mieux avec une preuve que le fournisseur n'a pas rédigée.

Ce qu'apporte un reçu

Un reçu infalsifiable, signé par un vérificateur indépendant qui réexécute un échantillon du travail sur des ressources de calcul distinctes. Le reçu lie le modèle, l'entrée et la sortie : il établit quel modèle a produit un résultat donné, et il émane d'une partie qui n'a pas exécuté le modèle.

Sa place dans le dossier E-23

Dossier E-23	Ce que le reçu appuie	Qui le vérifie
Inventaire et version du modèle	Les reçus nomment le modèle qui a répondu, à comparer avec la version inscrite	Responsable du modèle, équipe de risque de modélisation
Cote distincte et validation	Une preuve sur le modèle du fournisseur qui ne vient pas du fournisseur	Chargé de validation, interne ou tiers objectif
Suivi continu	Au fil du temps, les reçus montrent si le modèle qui répond, sur le travail échantillonné, est toujours celui qui a été validé	Équipe de risque de modélisation, audit interne
Surveillance prudentielle	Une pièce que l'institution peut produire sur demande	Audit interne, auditeurs externes

La ligne directrice exige des preuves, pas une technologie en particulier. Le reçu est une preuve parmi d'autres, que le chargé de validation pèse à côté de celles du fournisseur.

Où nous en sommes. En service pour les modèles de plongement à poids ouverts sur des processeurs graphiques courants, y compris le propre modèle d'une banque au format ONNX (catalogue : bge-large, bge-small, EmbeddingGemma 2). Chaque nouveau modèle s'ajoute de la même façon : exporté en ONNX, calibré par rapport à sa référence, puis vérifié de façon indépendante. La méthode des traces de calcul engagées (*committed computation traces*) fait l'objet d'un préprint public (zenodo.org/records/24296631). Conçu à Montréal.

Source : BSIF, Ligne directrice E-23, Gestion du risque de modélisation (2027), publiée le 11 septembre 2025, en vigueur le 1er mai 2027. osfi-bsif.gc.ca/fr/consignes/repertoire-consignes/ligne-directrice-e-23-gestion-du-risque-modelisation-2027 (portée, A.2; principes 2.1, 2.2 et 3.4; annexe 1).